

besoin de rien ajouter à ces deux fortes recommandations du St. Père et de Mgr. de Montréal. Je suis persuadé qu'il suffit de vous les faire connaître pour que vous vous fassiez un devoir de vous y conformer. Il n'est pas nécessaire non plus que je vous rappelle les inconvénients qui résultent ordinairement de ces sortes de mariages que l'Eglise voudrait empêcher, par la grande raison surtout que les trois quarts des enfants qui en naissent sont affligés par des infirmités plus ou moins graves.

Comme le Conseil de la Propagation de la Foi pour Montréal doit rendre ses comptes, dans le mois de Décembre prochain, au Conseil Central de Paris, je vous prie de faire parvenir, au plus tôt, à M. le Trésorier, l'argent de votre paroisse, qui se trouve actuellement collecté pour la Propagation.

J'ai l'honneur d'être bien respectueusement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

A. F. TRUTEAU, V. G.,

*Administrateur.*